FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 373
Moto-Club — MOTO CLUB DU BERRY
N° d'affiliation — 0137
Date — 15 et 16 JUIN 2019
Lieu — BOURGES SOYE EN SEPTAINE
Organisateur technique - Christian GOLET
E-mail — zabouchris@hotmail.fr
Téléphone — 0768392222

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- Gérard GINDRE ..... Licence : 173392
Président du Jury ou Arbitre* ---------- Jean-Michel PELOILLE ..... Licence : 54186
Membre du Jury ---------- Geoffroy MORAND ..... Licence : 171304
Membre du Jury ---------- Pascal BACHELIER ..... Licence : 137989
Commissaire technique responsable ---- Frédéric HELLIO ..... Licence : 262673
Responsable du chronométrage --------- Lydia JAMET ..... Licence : 250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
chpt ligue 85cc Espoir	11 ans	15 ans	85cc maxi	Licences NJ3-NJ3C-Engagement 35 €(dont 10€ de transpondeur)
Mini cross	7 ans	11 ans	65cc à 85cc maxi	Licence NJ1-NJ2-NJ3- engagement 33 € (dont 10 € de transpondeur)
Americaine	15 ans		125cc à 650cc	Licence NJ3C-NCO ou internationale- engagement 40€

Engagement :
Site Internet ---- www.motoclubduberry.com
Contact --------- Cédric Martinon
Téléphone ------- 06 73 25 68 94 E-mail--- cedricmar18@hotmail.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10 €
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **DOCTEUR KATZ**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **CH Jacques Coeur Bourges**

Temps de trajet (en min) ..... **10 minBourges**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Bourges / Soye en Septaine**

Adresse ..... **route de Bourges 18340 Soye en Septaine**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	24
En manche :	20

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **815 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **20 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **85 m**

Nombre d'OCP* **15**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 26/03/2019	Date : 12/04/2019	Date : 26/04/2019
GOLET CHRISTIAN	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2019.04.12 08:44:39 +02'00'	Numéro : 19/0481
Président du MCB		FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00